

Form' intuitive
VIVEZ L'EXPÉRIENCE

Vivez l'expérience en vous formant dans nos centres



L'accompagnement à la VAE chez Form'intuitive

Sommaire

• Présentation de Form'intuitive	03
• Présentation de la VAE	04
• La VAE chez Form'intuitive	05
• Les étapes de la démarche	06
. L'entretien conseil	07
. Le dossier de recevabilité	08
. Le dossier de la VAE	09
. La soutenance devant le jury	10
. Suivi Post-jury	11
L'accompagnement chez Form'intuitive	12
. Le déroulement de l'accompagnement	13
Le financement	14
Liens utiles	15
Vocabulaire	16
Contact	17

Présentation de Form'intuitive

Un Accompagnement au service de votre réussite

L'entreprise

L'exemple et l'expérience sont les plus anciennes méthodes d'apprentissage mais aussi les plus naturelles. Elles sont instinctives et donc **INTUITIVES**.

Notre CFA s'appuie sur ces deux principes en travaillant de concert avec nos partenaires entreprises :

- **Le tutorat** permet d'apprendre à l'apprenti en entreprise :
"fais ce que je fais"
- **La formation** quant à elle s'articule autour de l'expérience :
on essaie, on réussit, parfois on échoue et on recommence

Nos Valeurs

Respect : de soi, des autres, de l'environnement

Equité : un accès pour tous

Responsabilité : assumer et s'engager, développer son autonomie.

Présentation de la VAE

La **VAE** est un dispositif qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de **faire reconnaître officiellement son expérience professionnelle** en obtenant tout ou partie d'un **diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification**.

Objectif

Elle vise à **valoriser l'expérience acquise** dans le cadre professionnel (salarié, bénévole, indépendant, volontaire, etc.) et à **favoriser l'évolution professionnelle** : promotion, reconversion, reprise d'études, accès à un concours, etc.

Conditions d'accès

- Peu importe votre âge, votre nationalité, votre statut ou votre niveau de formation.
- pour être éligible à la VAE, l'important est de pouvoir justifier et valoriser votre expérience professionnelle ou non professionnelle (bénévolat, volontariat, salarié ou non, etc.) en lien avec la certification ou le diplôme visé.



Seules les certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont accessibles par la VAE.

Nos titres accessibles

La VAE chez Form'intuitive

Secteur du Social et de la Santé	Secteur du Commerce
CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance Niveau 3 (RNCP 38565)	TP Employé Commercial Niveau 3 (RNCP 37099)
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture Niveau 4 (RNCP40743)	TP Conseiller de Vente Niveau 4 (RNCP 37098)
Diplôme D'Etat D'Educateur de Jeune Enfant Niveau 6 (RNCP 37679)	TP Assistant Manager Niveau 4 (RNCP 35233)
	TP Manager d'Unité Marchande Niveau 5 (RNCP 38676)

 *Seul le référentiel change selon le diplôme visé.*

Une démarche VAE comprend 5 grandes étapes :



L'entretien conseil

Le dossier de recevabilité (livret 1)

Le dossier VAE (livret 2)

La soutenance devant le jury

Suivi post jury

Les étapes de
la démarche

Prestation de l'accompagnement

DÉROULEMENT D'UN ENTRETIEN DIAGNOSTIC

L'entretien diagnostic est une **étape clé** en amont de la démarche VAE. Il permet de **poser les bases du parcours de validation** en accompagnant le candidat dans sa réflexion et son orientation.

1- Accueil et présentation du cadre de la VAE

- Présentation de l'objectif de l'entretien
- Explication du dispositif VAE et des étapes du parcours
- Vérification de la compréhension du candidat

2- Analyse du parcours professionnel du candidat

- Échange sur les expériences (professionnelles, bénévoles, personnelles)
- Identification des activités significatives
- Recueil des missions, responsabilités, savoir-faire mobilisés

3- Identification du diplôme ou titre visé

- Mise en lien des expériences avec un ou plusieurs référentiels de certification
- Analyse de la pertinence entre les acquis et le diplôme ciblé
- Conseil sur le choix du titre ou du niveau (CAP, BTS, licence, etc.)

4. Évaluation de la faisabilité de la démarche

- Vérification des conditions de recevabilité (durée, nature de l'expérience)
- Point sur les éventuels freins : disponibilité, niveau d'écrit, motivation
- Proposition d'un parcours adapté (accompagnement ou non)

5. Construction du parcours de validation

- Orientation vers les prochaines étapes : constitution du Livret 1
- Présentation des modalités d'accompagnement (optionnel mais recommandé)
- Planification des échéances (dépôt des

6. Conclusion de l'entretien

- Synthèse des points abordés
- Remise de documents d'appui (référentiels, guide VAE, calendrier)
- Validation de l'engagement dans la démarche ou orientation vers d'autres dispositifs si besoin

Le Dossier de Recevabilité (Livret 1)

Qu'est-ce que le dossier de recevabilité ?

Le **Livret 1** est un formulaire qui permet de **demander l'accès officiel à la démarche VAE**. Il sert à vérifier si le candidat **remplit les conditions pour entamer un parcours de validation**.

Il ne s'agit pas encore d'évaluer les compétences, mais de **vérifier l'éligibilité** à la démarche.

Conditions à remplir pour être recevable

- **minimum d'expérience** en lien direct avec le diplôme visé (continue ou non, à temps plein ou équivalent).
- Expériences professionnelles, bénévoles, volontaires, syndicales, ou électives.

Contenu du Livret 1

Le contenu peut varier légèrement selon les certificateurs (universités, ministères, organismes), mais en général, on y trouve :

1. État civil et coordonnées

2. Diplôme visé

3. Parcours professionnel

1. Emplois occupés, missions, durée
2. Activités bénévoles ou autres expériences significatives

4. Pièces justificatives

1. CV
2. Attestations de travail ou de bénévolat
3. Contrats, fiches de paie, certificats de stage
4. Tout document prouvant l'expérience déclarée

Objectif du jury de recevabilité

Le jury ne juge pas encore les compétences, mais il vérifie que :

- Le candidat **peut justifier d'une expérience suffisante**.
- L'expérience est **en lien avec le diplôme visé**.
- Le dossier est **complet et bien documenté**.

Décision possible

Recevabilité accordée → le candidat peut passer à l'étape suivante : le **Livret 2**

Recevabilité refusée → dossier incomplet ou expérience jugée non pertinente

Demande d'informations complémentaires → il faut apporter des précisions ou des pièces manquantes

Le Dossier VAE (Livret 2)

Le dossier VAE constitue le cœur de la démarche. Son contenu est le reflet de votre parcours professionnel et extra professionnel exprimé dans sa rédaction sous forme de compétences acquises. Ce dossier sera soumis au Jury préalablement à votre audition. Il doit faire état de :

Votre parcours de formation, votre parcours professionnel et personnel ainsi que de son évolution,

La mise en perspective de vos acquis au regard du référentiel du diplôme, L'analyse de votre parcours en termes de compétences.

La Constitution du Livret 2

- 1- Présentation du candidat
- 2- Description des expériences professionnelles
- 3- Mise en lien avec le référentiel du diplôme
- 4- Éléments de preuve
- 5- Réflexion personnelle

La soutenance devant le jury

Le rôle du Jury est d'évaluer votre demande de VAE au regard de votre dossier et de votre audition. Il est composé à minima de deux personnes, qui peuvent être Des professionnels expérimentés dans le domaine du diplôme visé (salariés, travailleurs indépendants, représentants employeur...) Des experts du diplôme visé (formateurs...) Un tiers, comme un représentant du certificateur par exemple.

L'audition comporte une présentation orale du dossier VAE complétée d'échanges avec le Jury. A l'issue, celui-ci délibère et accorde soit :

Une validation totale	Une validation partielle	Aucune Validation
Le jury accorde une validation totale du titre car il considère que le candidat possède les compétences inscrites au référentiel. Chaque bloc est validé et le titre sera accordé au candidat à l'issue du jury sans mention relative à la VAE. Il a exactement la même valeur qu'un titre obtenu à l'issue d'une formation	Le jury accorde une validation partielle s'il constate que le candidat ne maîtrise pas toutes les compétences attendues dans le référentiel. Dans ce cas, seuls les blocs acquis sont validés. Le Jury émet des préconisations (formation, stage pratique,...) en vue d'acquérir les compétences complémentaires	Le jury refuse la demande de validation car il considère que le candidat n'a pas les compétences requises au regard du référentiel. Dans ce cas, les raisons du refus sont indiquées et aucune validation n'est accordée.

Prestation de l'accompagnement

Le suivi Post - jury

Le suivi post - Jury est mis en œuvre en cas de validation partielle ou lors d'un refus de validation.

Il se présente sous la forme d'un entretien réalisé avec la chargée de VAE et le référent pédagogique du titre concerné afin d'exposer au candidat les différentes possibilités offertes pour obtenir la validation des blocs de compétences non acquis.

Prestation de
l'accompagnement

Ses atouts

- Facilite l'accès à une information claire et ciblée sur le titre visé
- Permet au candidat de **s'approprier pleinement le dispositif de la VAE**
- Présente et clarifie le **référentiel de certification** du titre choisi
- Accompagne le candidat dans l'analyse et la valorisation de son parcours, afin de **faire émerger les compétences clés** en lien avec le diplôme
- Apporte un **soutien méthodologique** à la rédaction du Livret 2 et à la mise en mots des expériences
- Offre un **regard extérieur personnalisé** sur la production écrite
- Aide à maintenir la **motivation, l'engagement** et à entretenir une dynamique de travail positive tout au long du parcours

Son point fort

- Une **expertise approfondie** des titres proposés à la validation, assurant un accompagnement pertinent et ciblé

Le déroulement de l'accompagnement

Accompagnement à la rédaction du livret 2

Durée 26h

Option 1 (Formule de Base)

	Objectif	Durée
Présentation de la méthode	Comprendre le référentiel de certification - Repérer les situations en lien avec les différents domaines de compétences à valider	6h (2x3h) Collectifs
Choix des activités ou des situations professionnelles les plus significatifs	- Aider à formaliser les savoirs	3h Individuel (présentiel ou distanciel)
Atelier de suivi Explication du livret 2	Conseiller dans la démarche d'écriture - Bénéficier d'une relecture commentée de l'écrit produit	6h Collectif (2x3h) 5h (2x2h30) Individuel (présentiel ou distanciel)
Préparation méthodologique de l'oral	- Présentation des attendus du Jury - Organisation pratique	3h Collectif
Préparation de l'oral	- Entraînement aux questions en appui avec le livret 2 du candidat	2h Individuel
Post-jury	- Présentation des préconisations ou orientation vers un autre parcours	- Le candidat - Le référent du titre visé - Une chargée VAE

L'accompagnement chez
Form'intuitive

Le déroulement de l'accompagnement

Accompagnement à la rédaction du livret 2

Durée 26h

OPTION 2 (AFGSU2)

	Objectif	Durée
Présentation de la méthode	Comprendre le référentiel de certification - Repérer les situations en lien avec les différents domaines de compétences à valider - Aider à formaliser les savoirs	6h (2x3h) Collectifs
Choix des activités ou des situations professionnelles les plus significatifs		3h Individuel (présentiel ou distanciel)
Atelier de suivi Explication du livret 2	Conseiller dans la démarche d'écriture - Bénéficier d'une relecture commentée de l'écrit produit	6h Collectif (2x3h) 5h (2x2h30) Individuel (présentiel ou distanciel)
Préparation méthodologique de l'oral	- Présentation des attendus du Jury - Organisation pratique	3h Collectif
AFGSU 2 (Gestes et soins d'urgence de niveau 2) Obligatoire pour les VAE Auxi	- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2) permet l'acquisition des connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence à caractère médicale et sa prise en charge en attendant l'arrivée des secours.	21H en collectif
Préparation de l'oral	- Entraînement aux questions en appui avec le livret 2 du candidat	2h Individuel
Post-jury	- Présentation des préconisations ou orientation vers un autre parcours	- Le candidat - Le référent du titre visé - Une chargée VAE

L'accompagnement chez
Form'intuitive

Le déroulement de l'accompagnement

Accompagnement à la rédaction du livret 2

Durée 31h

Option 3 (Temps individuel supplémentaires 5h)

	Objectif	Durée
Présentation de la méthode	Comprendre le référentiel de certification - Repérer les situations en lien avec les différents domaines de compétences à valider	6h (2x3h) Collectifs
Choix des activités ou des situations professionnelles les plus significatifs	- Aider à formaliser les savoirs	3h Individuel (présentiel ou distanciel)
Atelier de suivi Explication du livret 2	Conseiller dans la démarche d'écriture - Bénéficier d'une relecture commentée de l'écrit produit	6h Collectif (2x3h) 5h (2x2h30) Individuel (présentiel ou distanciel) + 5h supp
Préparation méthodologique de l'oral	- Présentation des attendus du Jury - Organisation pratique	3h Collectif
Préparation de l'oral	- Entraînement aux questions en appui avec le livret 2 du candidat	2h Individuel
Post-jury	- Présentation des préconisations ou orientation vers un autre parcours	- Le candidat - Le référent du titre visé - Une chargée VAE

L'accompagnement chez
Form'intuitive

Le financement

En fonction de sa situation, peut être mobilisé :

Le CPF (Compte Personnel de Formation)

Le plan de développement des compétences

Un Financement France Travail

Un financement OPCO

Un financement Transition Pro

Des fonds propres

Liens utiles

[France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)

[La validation des acquis de l'expérience \(VAE\) | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

<https://www.asp-public.fr/>

<https://www.francecompetences.fr/>

Vocabulaire

Le dossier de faisabilité correspond au premier livret à remplir pour entamer une VAE. Celui-ci permet d'établir que votre expérience concorde avec le diplôme visé.

Le dossier de VAE correspond au second livret à remplir. Celui-ci vous permet d'explicitier votre expérience pour la mettre en corrélation avec le diplôme visé.

Le référentiel de compétences correspond au document relatant toutes les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme visé. Celui-ci est très utilisé en VAE

Activité : elle définit ce que la personne fait réellement en situation de travail. Elle se compose d'un ensemble de tâches réalisées.

Niveaux de diplôme : un niveau de diplôme permet de situer la qualification d'une personne titulaire d'un diplôme ou titre professionnel Niveau 7 – Bac + 5 Niveau 6 – Bac + 4 Niveau 5 – Bac + 3 Niveau 4 – Bac Niveau 3 – CAP / BEP

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles. Base de données répertoriant les certifications à finalité professionnelle administrée par France Compétences

AAP : Architecte Accompagnateur de Parcours sera chargé de guider le candidat dans les étapes essentielles de son parcours de VAE.

Contact

Directrice

Mme Duploux Christiane

06.69.04.35.48

c.duploux@formintuitive.fr

Responsable commerciale

Mme Meurisse Sabrina

06.26.41.65.69

s.meurisse@formintuitive.fr